

RAPPORT N° 91/5-06  
au Conseil Municipal

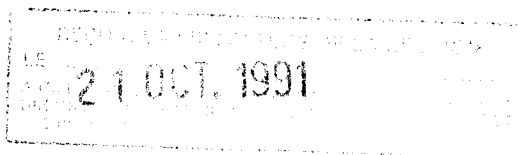
OBJET

AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION  
POUR L'ANALYSE ET LE DIAGNOSTIC DE L'ETAT INITIAL  
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNE

Afin d'atteindre les objectifs du Contrat de Ville en matière de Plan d'Occupation des Sols et d'Environnement et d'élaborer un Plan Vert, il est nécessaire de réaliser au préalable une analyse et un diagnostic de l'état initial de l'Environnement de la Commune.

Je vous demande de m'autoriser à lancer une consultation de Bureaux d'Etudes, à passer un marché avec le candidat retenu par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/5-06  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 12 octobre 1991

OBJET

AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION  
POUR L'ANALYSE ET LE DIAGNOSTIC DE L'ETAT INITIAL  
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/5-06 du Maire ;

Vu le rapport de Daniel TOUSSAINT, Adjoint, présenté au nom des Commissions ENVIRONNEMENT, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et URBANISME ;

Sur l'avis favorable de la Commission FINANCES ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

autorise le Maire à lancer une consultation de Bureaux d'Etudes pour réaliser l'analyse et le diagnostic de l'état initial de l'environnement de la Commune, à passer un marché avec le candidat retenu ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 18 OCT. 1991

